

ARTICLES	ARTICLES
Titres et papiers, à qui remis sur partage de succession	Transport.— doit être enregistré:— V. BATEMENTS MARCHANDS.
Titre nouvel de rentes et emphytéose. 2061, 2249	de connaissance:— V. AFFRÈTEMENT.
d'hypothèque, charge ou servitude	des passagers par bâtiments marchands comment réglé 2461 à 2467
2037, 2257	de police d'assurance:— V. ASSURANCE.
Titre primordial, comment prouvé par le titre réognitif	du prêt à la grosse 2612
1213	de bois, par connaissance 1979s.
Titre de naissance établi par registre de l'état civil	Trésor trouvé, à qui appartient 586
228	Tripartite, communauté 1327
ou par la possession d'état	Trouble, ou juste sujet de le craindre, donne à l'acheteur le droit de retenir le prix, à moins qu'on ne lui donne caution 1535
comment peut être établi 230 à 234	dont est tenu le locateur 1616, 1617
Toits, égoût des toits, comment doit être disposé	Troupeau:— V. BAIL A CHEPTEL.
539	relativement à celui qui en a l'usufruit 478
Tolérance, actes de simple, ne peuvent fonder ni possession ni prescription. 2196	Tutelle est dative sur avis du conseil de famille 249
Tradition en matière de vente, ce que c'est	formalités requises 250 à 253
1492	tout parent a droit d'y concourir 254
" par qui doit être faite et comment	quels parents doivent y être appelés. 251
1493, 1494	juge peut déléguer quelqu'un pour prendre l'avis 256
les frais en sont à la charge du vendeur	avis peut être pris <i>ab initio</i> par un notaire 257 à 260
1495	rapport de l'avis des parents 261
quand doit être faite	comment ce rapport est homologué. 262
1496	nomination peut être révisée 263
dans quels cas le vendeur en est dispensé	est une charge personnelle 266
1497	quand elle commence 265
dans quel état la chose doit être livrée et au risque de qui elle est jusqu'à la délivrance	causes qui en exemptent 272 à 278
1498	quand et comment excuses doivent être proposées 279, 280
l'obligation de délivrer la chose comprend celle de délivrer les accessoires	décision sur excuses sujette à révision. 281
1499	causes d'exclusion de la tutelle. 282 à 285
le vendeur doit délivrer la contenance mentionnée au contrat	" de destitution 283, 285
1500	" de cessation, convol de la veuve. 283
quid, si la vente est faite soit à tant la mesure, ou pour un seul prix, pour le tout 1501 et s.	" émancipation 317, 318
quid, si la chose est vendue comme chose certaine, sans égard à la contenance	" majorité 310
1503	comment se poursuit la destitution de tutelle 286 à 288
Transactions, leur définition	sentence de destitution sujette à appel. 288
1918	Compte en est dû et en quel temps. 308, 309
ne peuvent être consenties par tuteur pour mineur 307, 1919	" doit être rendu au mineur émancipé assisté de son curateur. 318
ont entre les parties l'autorité de chose jugée	avant ce compte traités sur la tutelle sont nuls 311
1920	— V. TUTEUR.
causes qui autorisent à en demander la rescision 1921 à 1924	est charge personnelle qui ne passe pas aux héritiers 266
quand la découverte de documents inconnus y donne lieu	obligation des héritiers du tuteur. 266
1925	Tuteur, combien il peut en être donné. 264
erreur de calcul peut être corrigée 1926	de quelle époque son administration commence 265
— V. ARBITRAGE au Code de procédure.	qui peut refuser de l'être, celui qui n'a pas été appelé 272
Transcription:— V. ENREGISTREMENT.	" l'étranger 273
Transport des créances, comment est parfait	" le septuagénnaire 274
1570	" celui qui est infirme 275
" comment saisit le cessionnaire	
1571, 1572	
" en matière de lettres de change. 1573	
" comprend tous les accessoires. 1574	
" mais non arrérages d'intérêts antérieurs à la vente	
1575	
" garantie qui en résulte 1576, 1577	
" à quel s'étend la simple garantie	
1577	